



Saint-Didier-d'Aussiat

Bulletin municipal 2019



Comméoration du centenaire de l'armistice



Le bureau de la mairie est ouvert :

- le lundi après-midi, de 13 h 30 à 18 h 30
- le mercredi matin, de 8 h 00 à 12 h 30
- le samedi matin (permanence maire ou adjoints), de 9 h 00 à 11 h 00

Tél. : 04 74 51 10 89

Mail : com.stdidierdaussiat@wanadoo.fr

Web : www.saint-didier-daussiat.com

Vous pouvez également rencontrer le maire sur rendez-vous.

Les employés communaux

- Estelle GIROUD, secrétaire de mairie
- Jean-Yves CRETIN, agent technique principal
- Marie-Claude MARECHAL, ATSEM
- Amandine CHARREAU, ATSEM
- Véronique BERMÿN, agent d'entretien

Au sommaire

Editorial de Madame le Maire	03
Travaux et investissements 2018	04
L'année 2018 en images	05
Rencontre des associations	06
Finances 2019	07
Les projets 2019	08
Le CPINI	09
Ecole	10
Centenaire de l'armistice de la guerre 14-18.....	11
A la découverte des associations.....	14
Infos associations	16
Le cimetière	17
Les renseignements utiles	18
Etat civil	19
Infos CA3B	20
Les tarifs communaux	22
Calendrier des fêtes.....	23
La photo du banquet des classes 2018.....	24

Editorial de Madame le Maire

Comme le temps passe vite ! Nous voici à l'aube de 2019, dernière année du mandat (les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020) et mon engagement reste intact, malgré les difficultés. 2018 se termine dans un climat agité au niveau national, perturbant cette fin d'année, mais ces manifestations sont sans doute le signe d'un profond malaise latent dans notre pays.

Dans notre commune, une année 2018 relativement calme, sans orage dévastateur mais avec une sécheresse non sans conséquence pour les habitations de plusieurs d'entre vous. La demande de catastrophe naturelle a été faite, mais nous ne savons pas encore si elle sera retenue ; espérons... Année calme aussi côté état-civil, avec peu de naissances, peu de mariages et encore moins de décès (et c'est tant mieux).

L'évènement marquant aura été la commémoration du 100ème anniversaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, signifiant la fin de la « grande guerre ». Cet anniversaire a suscité de nombreuses initiatives qui ont permis de faire revivre cette terrible période et de mettre à l'honneur ceux qui y ont laissé leur vie.

A St Didier, la cérémonie fut très suivie et très réussie grâce en grande partie au tra-

vail des enseignants avec leurs élèves, qui se sont fortement impliqués.

Le principal chantier fut celui de la réfection de la toiture de l'école élémentaire, qui abrite aussi trois logements et le fait marquant a été l'acquisition d'un tènement immobilier au cœur du village qui ouvre des perspectives intéressantes à explorer et pour lequel les études d'aménagement se feront en 2019.

Les associations ont toutes fait preuve d'un dynamisme et d'une vitalité remarquables, faisant preuve de courage et d'idées pour se renouveler et innover.

Elles ont aussi contribué à faire avancer la municipalité, suite à la rencontre initiée le 29 avril qui fut une réussite et une expérience sans doute à renouveler.

C'est ainsi qu'a émergé le projet de construction d'une halle adossée à la salle polyvalente, constituant un nouvel espace de réception. Sa réalisation sera finalisée au cours de l'été 2019.

Nous verrons peut-être s'ériger, par Orange, une antenne bienvenue pour qu'enfin la téléphonie mobile ne soit plus aléatoire, voire inexistante sur la commune ! Elle serait installée vers l'ex-terrain de foot pour lequel une étude de réaménagement en espaces de loisirs pour tous est en cours.



CA3B (Communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse), l'intercommunalité dans sa nouvelle configuration, a poursuivi son installation, avec de nombreuses instances qui engendrent une foule de réunions où l'on se perd un peu... Le 1er janvier 2019, une nouvelle étape sera franchie avec le transfert de la compétence eau et assainissement, chantier très complexe dont la pertinence pose question...

Je vous attends nombreuses et nombreux à la cérémonie des vœux le 6 janvier, au cours de laquelle je m'étendrai plus largement sur l'avenir. A noter que vous pourrez y découvrir une exposition de photos et cartes postales anciennes de St Didier.

En attendant ce moment de retrouvailles, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos vœux les plus sincères pour une belle année 2019 et pour vous accorder une bonne santé. ■

Invitation à la cérémonie des vœux

Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale seront heureux d'accueillir tous les saindidois pour la cérémonie des vœux, qui aura lieu le dimanche 6 janvier 2019, à 11 heures, à la salle polyvalente.

Les nouveaux habitants seront les bienvenus.

Vous pouvez adresser vos questions à Madame Le Maire avant le samedi 5 janvier





Classe de J. Panié

Travaux & investissements 2018

Toiture école

Suite à l'orage de grêle du 30 juillet 2017, qui avait fait envoler quelques tuiles du toit de l'école élémentaire, il s'est avéré que la toiture et la charpente étaient en mauvais état et nécessitaient une réfection dans les meilleurs délais.

Ce fut donc réalisé pendant l'été par l'entreprise Bourdon.

Coût : 41 807.40 €

Suvention Etat (DETR) : 10 451.85 €

Illuminations

Pose de 8 prises sur l'éclairage public pour branchement illuminations.

Coût : 1 747.20 €

Climatisation école

Avec des saisons toujours plus chaudes, il devenait difficile de travailler dans de bonnes conditions pour les élèves des préfabriqués de l'école élémentaire. Aussi, une climatisation a été installée dans chaque classe pendant les vacances de printemps, par l'entreprise Gallet, à la grande satisfaction des enseignants et des enfants. Un investissement fort utile très rapidement, au vu des températures de juin, mais aussi de septembre. La commune de Saint Sulpice participe au financement de cet équipement.

Coût : 7 265.92 €

Bibliothèque

Les volets - bien rouillés - de la bibliothèque ont été remplacés par des volets roulants. Travaux réalisés par S2K.

Coût : 1 896 €

Classe

Pendant l'été, la classe du directeur d'école Jérôme Panié, a, à son tour, été rénovée (pose de toile de verre, peintures, changement des dalles du plafond et remplacement des néons par des LED) ; sont intervenues les entreprises Ponthus et Gallet. Ainsi, toutes les classes sont maintenant refaites.

Coût : 5 532 €

Salle polyvalente

La rampe du parking de la salle polyvalente, qui servait pour remplir le silo de la chaufferie, n'ayant plus d'utilité, a été démolie par l'entreprise Carjot pendant l'été. Cela libère quelques places de parking et surtout sécurise le lieu vis-à-vis des enfants.

Coût : 2 988 €

Désherbeur thermique

Compte-tenu de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, un plan de désherbage a été réalisé, financé par le syndicat de la Reyssouze. Il a consisté à faire un état des lieux de notre commune en matière d'entretien d'espaces verts et de voirie et à donner des conseils



pour le futur en fonction des nouvelles contraintes.

C'est ainsi que nous avons fait l'acquisition d'un désherbeur thermique (**2 290 € HT**) et d'une débroussailleuse à tête semi-automatique et rotative (**627 € HT**).

Pour cette acquisition, nous avons obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de **2 082 € HT**.

Propriété

La Commune a saisi l'opportunité d'une vente aux enchères pour acquérir une propriété située au cœur du village et au potentiel très intéressant, en terme de bâtiments, terrain et dépendances. Pour cela nous avons fait appel à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), organisme au service des collectivités pour réaliser des acquisitions foncières.

Coût : 42 676.04 €

Défibrillateur

Autre acquisition : un défibrillateur qui sera installé à l'entrée de la salle polyvalente.

Coût : 1 767.60 € + électricité : 585.02 €



Banquet communal

Marche gourmande



Deux jeunes filles en service civique à l'école, Andréa Garcia et Ilona Jambon, ont initié un projet de marche gourmande au profit de la ligue contre le cancer. Aidées par Henri Vernoux, délégué de la ligue pour St Didier, des élèves et du sou des écoles, elles ont organisé cette manifestation avec succès le 23 juin et ont pu faire un don à la ligue de 704 €.

Opération nettoyage village propre



L'initiative du chef de corps des pompiers Michaël Colas d'organiser une opération nettoyage village propre a reçu un écho très favorable auprès des habitants qui ont été nombreux à se mobiliser pour cette démarche citoyenne, avec la participation de beaucoup d'enfants. «Malheureusement» le résultat a été conséquent puisque 320 kgs de débris et objets en tous genres ont été collectés.

Ligue contre le cancer et ADMR

Cette année, St Didier a accueilli à la salle polyvalente le 18 février l'assemblée générale de la ligue cantonale contre le cancer et le 2 juin celle de l'ADMR.

Repas du CCAS



Tradition oblige : le repas du CCAS du 17 novembre a réuni 52 personnes de plus de 75 ans dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Elles ont apprécié le menu concocté par la Tendre Bouchée et une nouveauté : la présence entre le fromage et le dessert d'un chanteur guitariste, Daniel Berthet, qui a interprété une bonne dizaine de chansons et a permis à quelques couples de danseurs chevronnés de s'exprimer !

Cérémonie citoyenneté



Le 17 mars, 3 nouveaux jeunes électeurs (sur 8) ont été accueillis dans la salle du conseil pour la remise de leur carte d'électeur.



Rencontre des associations

Le 29 avril 2018, les associations ont été réunies par la mairie et son groupe de travail « projet de vie » dans le but de créer un débat, faire émerger des idées, des souhaits sur les besoins du village et sur son évolution. La formule a remporté un vif succès et un très bon retour de la part des participants.

Quatre groupes de travail ont réfléchi sur 2 thèmes : les lieux de rencontre et les associations.

Voici la liste non exhaustive des idées et des besoins qui ont émergés :

Lieux de rencontres

- Salle polyvalente : construire une halle de 150m² à 200m² à l'extérieur ; *le projet est lancé*
- Salle de sport : installer un filet de protection au plafond

- Terrain de sport : créer une halle recouvrant la totalité de la plateforme
- Terrain de foot : l'aménager en zone de loisirs (parcours, jeux). *L'étude est en cours*
- Propriété acquise au centre du village : envisager un parking pour la salle polyvalente, un passage pour un futur chemin. Maison : prévoir une petite salle de réunion. Dépendances : offrir une pièce hors gel au fleurissement.
- Mairie (arrière) : aménager une aire de jeux pour enfants
- Terrain de boules : créer une halle de 8 x 10m
- Cheminements piétons : améliorer la liaison entre le village et le stade et l'agrandir côté sud (jusqu'au chemin de la Tribaudière) et au nord (jusqu'aux 4 charrières).

Les associations et l'équipe municipale

- Rédiger un guide des associations regroupant les renseignements utiles à leur bon fonctionnement, notamment vis à vis de la mairie. *Il sera remis à chaque association lors des AG et pour les vœux ;*
- Améliorer le lien Associations - Mairie pour la mise à jour de leurs coordonnées et la diffusion de leurs informations sur le site internet de la commune ;
- Organiser un forum des associations ;
- Créer un groupement d'achat, de mutualisation ;
- Envisager de nouvelles manifestations : le comité des fêtes souhaite développer des moments conviviaux (par exemple, les illuminations le 8 décembre 2018).

Toutes ces idées vont servir de socle à l'équipe municipale pour prendre des décisions et faire évoluer le village dans une bonne dynamique. ■

Numérisation des registres d'état civil

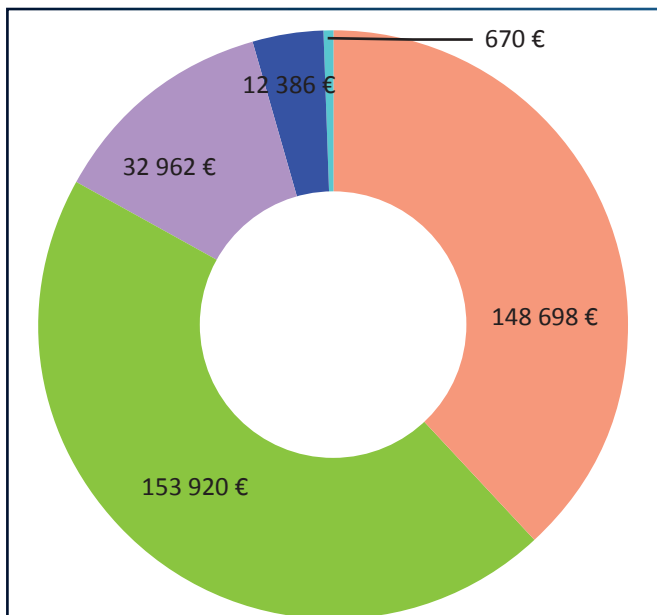
La commune conserve les registres d'état-civil de 1670 à nos jours. Si les registres de plus de 75 ans sont consultables en mairie, ils n'en restent pas moins très fragiles.

L'association de généalogie « CousinsAins » s'est associée au service des archives départementales de l'Ain pour l'aider à conserver ce patrimoine.

Un bénévole est venu numériser gratuitement les registres de la commune.

C'est un travail colossal que réalisent ces passionnés : 6 500 pages d'actes photographiées ; des heures de retranscription et de traduction afin de rendre les textes lisibles par tous ; une indexation nominative de chaque acte. Au total, 2 ans de travail avant que nos actes d'état-civil soient consultables en ligne : www.archives.ain.fr Tous nos remerciements à M. Bonnard de l'association CousinsAins pour cet extraordinaire travail. www.lescousins.fr

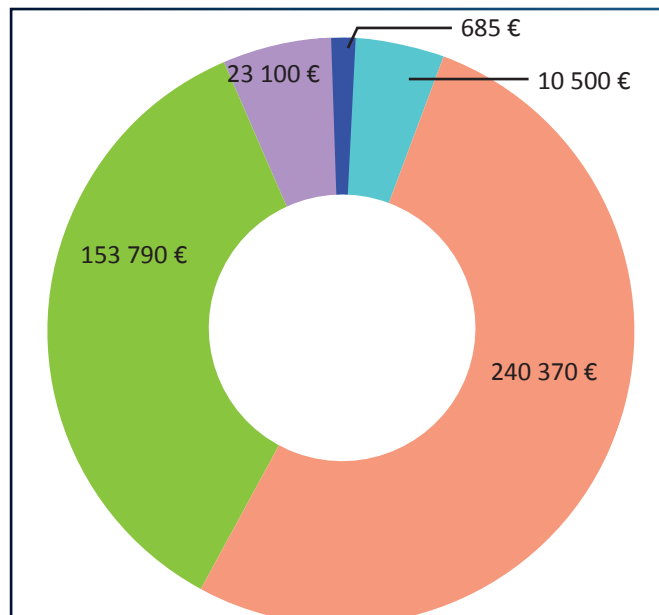




- Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, fournitures...) (2017 : 123 248 €)
- Charges de personnel (2017 : 143 475 €)
- Charges de gestion courante (indemnités élus, subventions...) (2017 : 37 878 €)
- Intérêt d'emprunt (2017 : 1 105 €)
- Divers FNGIR et FPIC (fonds de péréquation) (2017 : 12 386 €)

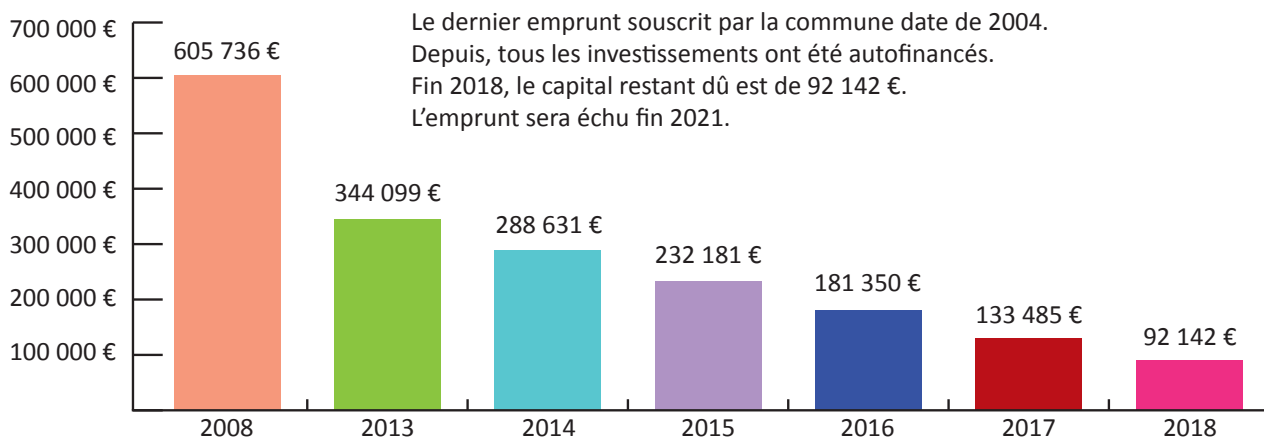
Les charges à caractère général 2018 sont impactées d'environ 28 500 € par les réparations suite à la grêle 2017. L'assurance a remboursé dès 2017.

Dépenses de fonctionnement
 Année 2018 : **348 636 €** (montants estimatifs)
 (2017 : 318 092 €)



- Produits des services (concessions cimetières, locations salle, remboursement chauffage locataires) (2017 : 11 555 €)
- Impôts, droits de mutation, droits de place (2017 : 256 579 €)
- Dotations & Participations (Etat, Département...) (2017 : 169 432 €)
- Produits de gestion courante (loyers, copies) (2017 : 25 142 €)
- Produits exceptionnels (dons, remboursement assurance, dégrèvement..) (2017 : 21 488 €)

Recettes de fonctionnement
 Année 2018 : **428 445 €** (montants estimatifs)
 (2017 : 484 196 €)



Le dernier emprunt souscrit par la commune date de 2004. Depuis, tous les investissements ont été autofinancés. Fin 2018, le capital restant dû est de 92 142 €. L'emprunt sera échu fin 2021.

Etat de la dette de la commune (montant du capital restant dû)



Les projets 2019

Halle couverte

Le projet phare de l'année sera la construction d'une halle couverte qui sera adossée à la salle polyvalente côté parking, terminant ainsi le réaménagement et la rénovation de ce site.

Le maître d'œuvre de l'opération est l'architecte Claudio Cucchia, qui fut déjà celui de la rénovation intérieure de la salle.

Le projet prévoit également le ravalement des façades et l'isolation de la face nord.

Les travaux seront réalisés de juillet à septembre, pour un coût estimé de 150 000 €.

NB : les images d'illustration présentées ne sont pas définitives et vont légèrement évoluer.

Second projet important

Les travaux d'aménagement de la propriété acquise cette année au village.

2019 sera sans doute consacré à la réflexion et aux études.

Une certitude : une partie des dépendances sera réaménagée pour le local technique, logé provisoirement dans la propriété De Vaublanc.

A cet égard, un grand merci à Monsieur Thibaud De Vaublanc qui a accepté de nous louer ses dépendances



Stade de foot

Par ailleurs, les études se poursuivront et seront affinées quant au réaménagement du stade de foot en un espace de loisirs pour tous.

Télécommunications

Enfin, il est possible que 2019 voit le démarrage de l'installation d'une antenne par Orange, permettant enfin d'avoir un réseau pour les portables digne de ce nom.



Le CPINI (centre de première intervention non intégré)



Le 8 mai, les JSP du secteur de Montrevel ont participé au défilé, montrant ainsi l'exemple de par leur engagement.

3 jeunes de St Didier en font partie : **Lauranne Ferrand, Alexis Colas et Romain Sergent.**

Cette année, une nouvelle recrue est venue renforcer l'effectif de notre CPINI. Il s'agit de **Mylène Bouilloux.**

Jessika Jacquet se sentira moins seule au milieu de cette équipe masculine !

Les médaillés de l'année

La médaille d'argent qui récompense 20 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers volontaires a été remise à :

- **Franck Perdrix**
- **Eric Valentin**

La médaille de bronze qui récompense 10 ans d'engagement a été remise à :

- **Yohann Melidon**
- **Jérôme Henri Dit Guillaumin**

Remise de diplômes à **Florent Ducrozet** pour validation des modules

« Incendie : Protection SPV » et « Opérations diverses SPV ».



Insigne de chef de centre avec étoile d'or



Michel Jan reçoit l'insigne de Chef de Centre avec étoile d'Or pour avoir exercé plus de 10 années de commandement.



Nos ATSEM

(agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Marie-Claude MARECHAL assurait la fonction d'ATSEM depuis de nombreuses années à temps partiel.

Depuis la rentrée, elle l'occupe à temps complet sur les 4 jours.

Amandine CHARREAU est arrivée en septembre 2017, sous contrat, en remplacement de Martine JULLIARD.

Ayant réussi le concours d'ATSEM en 2018,

elle est stagiaire depuis la rentrée pour un an avant d'être confirmée titulaire pour la rentrée 2019.

Outre leurs fonctions à l'école maternelle, nos deux ATSEM sont mis à disposition de la cantine pour assurer la surveillance des petits pendant les repas, ce qui est très bien pour les enfants.

Nos enseignants

Nous avons la chance d'avoir une équipe enseignante dynamique, soudée et stable, qui dispense un enseignement de qualité, pour le plus grand bien des élèves et qui ne manque pas de s'impliquer dans les manifestations avec les enfants.

Sur la photo ci-dessous :

Jérôme PANIE (CM1 - CM2), directeur, entourée de son équipe exclusivement féminine !

De gauche à droite : Stéphanie LISSON (CE1), Céline LEQUEUX (CE2), Delphine PERRETANT (maternelle), Candice DARNAND (CP/CE1), Anne PRATA (maternelle).



Inscriptions scolaires 2019/2020

Les prévisions d'effectifs, début 2019, conditionnent les décisions d'ouverture/fermeture de classe. **Vous envisagez de scolariser vos enfants : merci d'informer la mairie.**

1. **En mairie :** avant le 11 février, demander un certificat d'inscription. (fournir : justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé, certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé)
2. **A l'école maternelle :** s'inscrire le mardi 7 mai 2019 ou le jeudi 9 mai 2019 de 16h30 à 18h00. (fournir : certificat d'inscription, 5 photos d'identité pour futurs élèves de petite section)

Directeur de l'école

Jérôme Panié - 04.74.51.10.84

L'école en chiffres

Au 6 novembre 2018 : 138 élèves inscrits (106 de St Didier et 32 de St Sulpice) soit 89 familles.

Coût de fonctionnement 2017 des écoles (131 élèves) : 85 780 €, soit 654,80 € par élève. (St Sulpice participe à hauteur de 19 655 €).

Les principales dépenses 2018

En maternelle :

- Réparation des lavabos : 225 €
- Téléphone 3 combinés : 80 €

En élémentaire :

- Climatisation 2 algécos : 7 265 €
- Rénovation classe J. Panié : 5 532 €
- Panneau affichage alu classe J. Panié : 549 €
- Réparation de stores : 298 €
- Etagères coin cuisine : 200 €
- Micro-ondes : 73 €
- Bois pour bacs de permaculture : 65 €



Centenaire de l'armistice de la guerre 14-18

Le monument aux morts

C'est à la suite de la guerre 1914-1918 que les monuments aux morts ont commencé à être érigés dans toutes les communes de France.

Le projet de celui de Saint Didier a vu le jour en 1920, suite au comité créé fin 1919 par l'adjoint au maire Alphonse Thénoz.

Sa construction est confiée en 1921 à l'entreprise DEVILLARD-FOMBONNE, de ST Laurent sur Saône, pour un montant de 11 773 francs.

L'implantation du monument, tout proche de l'église, engendre une question : doit-on y apposer une croix religieuse ou seulement une croix de guerre.

La réponse viendra du préfet qui rappelle la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui interdit entre autres l'apposition d'emblèmes religieux sur les monuments ou emplacements publics.

La réception définitive du monument eut lieu le 28 novembre 1921.

Un peu de terre de Saint Didier à la nécropole nationale de Vauxaillon (Aisne) ; une belle initiative !

La Commune a été sollicitée en décembre 2017 par le collège Camille Guérin, de Poitiers, qui depuis trois ans s'attachait, au travers de la correspondance de Ferdinand Clovis Pin, poilu du Poitou, à faire

sortir de l'ombre ceux qui sont morts lors de la première guerre mondiale.

Ce poilu est tombé le 17 septembre 1918 au cours de la bataille du Mont des Singes et repose aujourd'hui en compagnie de 2078 autres compagnons d'infortune dans la nécropole nationale de Vauxaillon, dans l'Aisne.

Or, parmi eux, se trouve Antoine SORRET, né le 14 janvier 1894 à Saint Didier.

A l'occasion du centenaire de la bataille du Mont des Singes, les enseignants du collège ont engagé les élèves de 4ème dans une action labellisée par la mission du centenaire.

Après un travail de relevé photographique et d'analyse, les élèves ont réalisé un registre numérique.

Le but final de l'action était la participation, en septembre 2018, aux commémorations du centenaire des combats de Vauxaillon.

A cette occasion, un hommage a été rendu à tous ces morts en déposant sur leur tombe une rose, accompagnée d'un peu de leur terre natale.

Nous n'avons pas manqué d'envoyer un peu de terre de St Didier pour nous associer à cette belle opération.

Antoine SORRET n'est toutefois pas porté sur notre monument aux morts, car la transcription du décès a été faite à Confrançon, où il est bien inscrit sur le monument.

Retrouvez le travail des collégiens : blogpeda.ac-poitiers.fr/centenaire14-18/

Qui était Antoine SORRET ?

Il est né aux Piollys, fils naturel de Victorine ANTOINET, âgée de 16 ans, elle-même fille d'Antoine SORRET. L'enfant a été reconnu et légitimé au mariage de Joseph Louis SORRET et Victorine ANTOINET le 10 décembre 1896.





Saint Didier d'Aussiat dans la grande guerre

La commune de Saint Didier d'Aussiat a payé un lourd tribut au conflit. Sur les 930 habitants que compte la commune en 1914, 180 environ sont âgés de 16 à 40 ans et sont donc mobilisables ; 49 ne revinrent jamais, d'autres revinrent blessés, mutilés ou gazés. Le monde rural a été saigné à blanc par ce conflit ; outre les hommes, il fournit également les chevaux avec leurs équipements et leur nourriture. En marge du conflit, il faut signaler que deux avions se sont écrasés sur la commune au cours de vols d'entraînement, un aux Quatre Charrières (aujourd'hui chez Y Chabert), l'autre à la Sardière.

Le rôle des maires durant la guerre de 14-18

(extrait d'un document de Jocelyne GEORGE, professeure agrégée et docteur d'Etat)

(...) De 1884 à 1914, ce fut une belle époque pour les maires... En 1914, la rivalité entre les grands états européens, le jeu de leurs alliances, finirent par déclencher une guerre qui a mérité la qualification de Grande et qui va donner aux maires l'occasion d'exercer sinon un pouvoir, du moins des responsabilités décisives. (...)

Le maire d'une commune rurale est alors un homme qui atteint la cinquantaine souvent agriculteur, commerçant, artisan ou propriétaire-rentier, le plus souvent sans étiquette. (...)

La loi de 1884 avait prévu la conduite des

maires en cas « d'accidents et de fléaux calamiteux », mais elle n'avait pas envisagé la guerre. Hommes âgés pour la plupart, peu de maires sont mobilisés mais beaucoup de leurs adjoints et des conseillers municipaux, plus jeunes, partent. Prévues pour 1916, les élections municipales sont renvoyées après la guerre. En 1918, beaucoup de communes seront dirigées par des conseillers faisant fonction, les maires décédés n'ayant pu être remplacés.

A partir du mois de décembre 1914,... les préfets et les maires durent tenir du premier jour jusqu'à la victoire et au-delà. Pendant 52 mois, ils assurèrent le ravitaillement des armées et de la population, la fabrication et l'acheminement de l'armement, l'accueil et les soins des blessés, les transports, la gestion des mouvements de population.

La charge des maires varie évidemment selon les lieux, qu'il s'agisse d'une commune rurale, d'une petite ville ou d'une grande, situées dans des régions proches ou éloignées du front.

(...) Depuis 1899, il incombe officiellement aux maires d'aller annoncer la mort du soldat. En janvier 1915, le ministre de l'intérieur demande aux maires de faire preuve de ménagement. Certains préfèrent s'en remettre au garde champêtre, à l'instituteur, pour accomplir cette tâche dont la répétition les éprouve. (...)

Les habitants à qui l'on a demandé d'évacuer les régions de guerre ou qui fuirent devant les exactions allemandes sont autant de réfugiés. Les municipalités assurent seules leur accueil. La Saône et Loire reçoit près de 8000 évacués d'Epinal. (...)

La commémoration du centenaire de l'armistice a suscité une réelle ferveur, à Saint Didier comme dans toutes les communes et une foule considérable a participé au défilé avec notamment une forte participation des enfants qui ont lu la poignante lettre d'un poilu et interprété la chanson de Florent Pagny « Soldat ». Une douzaine de personnes avaient revêtu des costumes d'époque et terminaient le défilé devant la calèche conduite par Michel Damians avec sa jument Thaïs. Les 43 noms des victimes gravés sur le monument aux morts ont été égrenés et la cérémonie s'est terminée en chantant la Marseillaise.

Le lundi 11 novembre 1918 à 11 heures du matin, les cloches, les sirènes annoncent qu'un armistice est signé, les combats s'arrêtent enfin.

Le grand souci des maires durant les années suivantes sera l'édification des monuments aux morts. Catholiques et socialistes ne sont pas favorables à ce genre de commémoration mais le mouvement est irrésistible, une commune sur cent seulement ne lui a pas sacrifié.

Message du Président de la République à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918

11 novembre 1918

Un siècle, un siècle que l'armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la première guerre mondiale.

A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental.

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre.

Pour commémorer la Victoire. Mais aussi pour célébrer la Paix.

Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendus hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Nous nous souvenons de nos poilus, morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées.

Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont pourtant vaillamment défendu.

Nous nous souvenons de la souffrance et de l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles.

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition.

Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la paix.

Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation.

Nous savons avec quelle célérité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler.

Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.

Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la grande guerre.

Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre.

Vive l'Europe en paix ! Vive la République ! Vive la France !

MORTS pour la France de SAINT DIDIER D'AUSSIAT

Paulin BAUDET	1914	42 ans
Célestin BEGUET	1916	30 ans
Joseph BERNIGAUD	1916	20 ans
Joseph BERNOLIN	1917	31 ans
Maxime BLANC	1915	21 ans
Paul BURLOUD	1914	22 ans
Jules CHANEL	1914	26 ans
Joseph CHARTON	1918	28 ans
Alphonse CHEVALON	1914	30 ans
Joseph CHEVOLAT	1921	46 ans
Marius DAUJAT	1918	31 ans
Claude Marie DOUVRE	1915	27 ans
Léon DOUVRE	1915	21 ans
Auguste DUBOIS	1917	31 ans
Joseph FAVIER	1916	45 ans
Maxime FAVIER	1918	40 ans
Athanase GIVORD	1915	35 ans
Séverin GIVORD	1916	32 ans
Frédéric GUILLEMOT	1915	32 ans
Benoît JOLY	1915	21 ans
Alexandre LACOUR	1915	33 ans
Alphonse LACOUR	1914	22 ans
Joseph LIOCHON	1915	27 ans
Jean MAURICE	1917	22 ans
Prosper MAURICE	1914	23 ans
Alphonse de MONTBARBON	1918	41 ans
Hippolyte PELUS	1915	20 ans
Marius PELUS	1916	25 ans
Hippolyte PELUS	1914	22 ans
Marie PERRAT	1916	45 ans
Alphonse PERRET	1915	26 ans
Léon PERRIN	1916	22 ans
Benoît PIN	1919	32 ans
Marie PONCET	1915	32 ans
Jules PRABEL	1916	33 ans
Clovis PUGET	1916	30 ans
Jean-Marie ROUX	1916	27 ans
Jules SAINT SULPICE	1915	28 ans
Théodore SAINT SULPICE	1917	26 ans
Célestin SERVIGNAT	1916	21 ans
Léopold SIBELLE	1916	27 ans
Louis TRIPOZ	1916	28 ans
Claude VERNOUX	1914	23 ans



A la découvertes des associations (épisode 2)

Le centre de loisirs « Les Petits Loups »

Le centre de loisirs « Les Petits Loups » est géré par une association composée de 12 membres actifs.

La Présidente : Myriam Longepierre

Le vice-président : Yann Benoît

La trésorière : Laetitia Sambardier

La vice-trésorière : Florence Maës

La secrétaire : Christelle Coelho Da Rocha

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école élémentaire ; ils sont encadrés par une directrice et 3 animatrices.

L'association organise chaque année des manifestations afin de récolter des fonds pour subventionner des sorties intéressantes et ludiques lors des vacances scolaires, renouveler les jeux du centre, etc...

Pour rappel : en février vente de fromages ; pour la fête des mères vente de fleurs et le vide-grenier organisé depuis cette année le 1er week-end de juillet. N'hésitez pas à contacter l'association si vous avez des idées d'activités, de sorties...

L'amicale des boules

Avec 34 licenciés dont 5 femmes, l'amicale des boules est une association dynamique à St Didier d'Aussiat.

Elle participe à 3 concours officiels (challenge J. Perrot, challenge J. Perroud et challenge coupe Henri) et un concours de sociétaires. Lors du



challenge J. Perroud au mois de juin, un repas côtelettes est servi sur place (à la cabane) dans une ambiance chaleureuse. Elle participe également au championnat inter-clubs qui s'est terminé, une année, en championnat de l'Ain. En 2018, 5 licenciés se sont qualifiés en quadrette au Fédéral à Bourg en Bresse, leur donnant ainsi accès au championnat de France à Aurillac ! Le siège est au bar du Logis Neuf pour permettre les inscriptions sur le calendrier bouliste.

En 2018, un mur a été construit côté buvette pour consolider le terrain et servir par la même occasion de banc côté terrain de boules. La mairie a financé les matériaux mais ce sont les bénévoles qui, en partie, ont effectué les travaux. L'amicale va poursuivre les améliorations (crépi du mur, entretien des terrains).

L'amicale prête gracieusement la buvette aux associations qui le souhaitent pour diverses activités.

Créée en 1951, l'amicale a effectué en 2018 sa 67ème assemblée générale. Son activité apporte de la vie au village et réunit tous les âges. Nous lui souhaitons encore beaucoup d'années d'existence.

Le comité de fleurissement

Le comité de fleurissement a pour mission d'embellir la commune.

En 2018, l'équipe s'est renforcée avec de nouveaux bénévoles : Annie Perret, Jean-Louis Colmard, Silvio di Cursio, Jean-Pierre Félix.

Malgré les conditions climatiques difficiles, les massifs de vivaces et d'annuelles ont bien résisté au manque de pluie. Les annuelles ont été choisies avec goût par l'équipe féminine et le résultat a été concluant.

Le thé dansant du lundi de Pâques a été maintenu et a connu un beau succès.

Le bilan positif ainsi que la subvention de la commune ont permis l'investisse-

ment du matériel d'arrosage : remorque, cuve de 500 litres, pompe. Le réseau d'arrosage existant étant défectueux, la mare de Laye a fourni l'eau nécessaire pour remplir la cuve et assurer les arrosages. Cette année, le comité départemental demandait une cotisation de 90 € pour participer au concours départemental ; le comité de St Didier a refusé de régler cette somme et ne participera donc plus au concours départemental.

Tous les bénévoles qui voudront bien rejoindre l'équipe seront les bienvenus pour participer aux travaux ou à l'arrosage, dans une excellente ambiance, tout en oeuvrant pour rendre notre village accueillant et agréable à traverser. La Commune remercie vivement le comité pour le travail accompli tout au long de l'année mais aussi pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Le sou des écoles laïques de Saint Didier/Saint Sulpice

Le sou des écoles est une association qui a pour objectif de récolter des fonds pour financer des sorties scolaires et du matériel pour l'école. Le bureau est composé de parents engagés qui donnent de leur temps pour faire tourner l'association. Certains en font partie depuis plus de 10 ans et, année après année, ils s'investissent inlassablement pour que tous les enfants de l'école de St Didier/St Sulpice puissent bénéficier des activités et du matériel ainsi financé.

Les activités financées/organisées par le Sou :

- Marché de Noël
- Sorties annuelles
- Voyage à Paris
- Cadeaux de Noël pour les classes
- Jeux de cours de récréation
- Rencontres USEP
- Dictionnaires
- Kermesse de fin d'année
- Goûter lors du carnaval
- Abonnements à des revues de classe
- Jeu des chiffres et des lettres.



En outre, au-delà de l'aspect purement matériel, les différentes activités organisées par le sou font désormais partie intégrante de la vie du village. En effet, nombreux sont les habitants qui viennent au marché de Noël et à la kermesse pour discuter, même si leurs enfants ne sont plus à l'école depuis longtemps. Les bénévoles apprécient aussi beaucoup cet aspect du travail en relation avec le tissu social. Afin de pérenniser l'activité, l'association est à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à les rejoindre !

Le Football Club Confrançon, Curtafond, St Martin, St Didier

Le FC CCCSMSD est né en 1992 de la fusion des 4 clubs de CONFRANCON, CURTAFOND, ST MARTIN LE CHATEL, ST DIDIER D'AUSSIAT. Mais la première union sportive date de 1948. Pour fêter ses 70 ans,

le club a organisé une journée de retrouvailles le 30 juin 2018 au terrain de Curtafond. Soleil, chaleur, vin d'honneur, repas champêtre, coupe du monde retransmise : tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette fête une réussite et faire vibrer tous les licenciés actuels et anciens. Le club réunit 212 licenciés de 5 à 56 ans. Chacun est très attaché à son équipe, au groupe dans son ensemble. La continuité est assurée grâce à l'école de foot créée il y a quelques années. Pour être labellisée « école de foot », le club doit être compétent dans la qualité de son encadrement, de ses entraînements, et s'entourer d'éducateurs de bons niveaux. Pour la saison 2018/2019, une augmentation de 10% des effectifs a été constatée. Le nombre de féminines est passé de 5 à 7 joueuses. Ces 85 jeunes joueurs sont encadrés par une vingtaine d'animateurs, ainsi que des parents et retraités.



Accueil de loisirs et garderie périscolaire Le club des Petits Loups

Tél : 04 74 50 51 24
lespetitsloups01340@gmail.com
Mme LONGEPIERRE Myriam :
06 15 67 60 67
Garderie de 7h00 à 8h45
et de 16h15 à 19h00
Vacances et mercredi :
de 7h30 à 18h30

Amicale des boules

Mr PELUS Thierry
06 75 38 96 52 – 04 74 50 50 12

Tennis de table

Mr BERTHOLAT Jean-Marc
<http://bressett.free.fr/>
Entraînements le mercredi de 18h à 19h (jeunes et débutants), 19h à 20h30 (confirmés et adultes loisir)

Football Club (Curtafond, Confrançon, St Didier d'Aussiat, St Martin le Châtel)

M. DESMURS Jean-Philippe 06 30 03 48 68
Jeanval.desmurs@orange.fr
<http://fccurtafond.footeo.com>

Cantine scolaire

Pour informations : Mr GAILLARDON Jean-Noël : 06 28 54 55 93
ou cantine.saintdidier@gmail.com
En cas d'absence à la cantine :
04 74 51 17 17
Fonctionnement de la cantine consultable sur site internet de la commune

Sou des écoles

Mr VILLATTE François : 04 74 42 94 52
Facebook :
Sou Des Ecoles Stdidierstulpice

Avenir Saindidois - Musique

Mr BEREZIAT Hervé
04 74 51 17 24
Avenir-saindidois@wanadoo.fr
Location de chapiteaux :
04 74 51 11 02

Danse Corps Accord

Mme GUILLEMOT Lolita
06 74 10 91 73
lolita.guillemot@orange.fr
Location de costumes enfants et adultes

Comité de fleurissement

Mr DAMIANS Michel
04 74 42 70 63 ou 06 64 06 76 84
Mme PORTRAT Christiane
04 69 19 60 24 - christiane.portrat@live.fr

Bibliothèque

Mme PACOUD Martine
04 74 51 16 25
bibliothequedausiat@orange.fr
04 74 42 65 64
Horaires :
mercredi de 16h00 à 17h30,
samedi de 10h30 à 12h00
et le vendredi (hors vacances scolaires)
de 16h00 à 17h00
Gratuité pour tous

Planète Tennis

Mme PERRET Monique
04 74 51 10 73 – 06 17 14 03 45
<http://club.quomodo.com/planete-tennis/accueil.html>

Société de chasse

Mr DESMARIS Cédric
06 50 16 28 12
cedric.desmaris79@gmail.com

Amicale des donneurs de sang

Mme DUCROZET Lydie
04 74 50 51 44
ddsstdidiersulpice@gmail.com

Evasion et traditions

Réunion le 1er lundi de chaque mois de 14h15 à 17h30 à la salle polyvalente.
Marche pour tous, le lundi, tous les 15 jours, à partir du 14 janvier : RDV à 14h à la salle polyvalente

Comité des fêtes

Mr FAY Michel
06 19 30 37 91 / 04 27 53 03 21
mitchfay@hotmail.com

Location caisse-frigo, tables et chaises

	Tarifs associations	Particulier par journée
Table + 2 bancs ou 8 chaises	Gratuit	3 €
Chaises	Gratuit	3 € les 10
Caisse frigo	23 € / jour	50 € / jour
Tourne broche	Gratuit	10 €

A.C.P.G (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre)

Mr PIGNET Jean
04 74 51 11 19

Union commerciale

Mr VALETTE Simon - 04 74 51 11 88
simon.valette0162@gmail.com

Pompiers

Chef de corps Mr COLAS Michaël :
04 74 50 53 08
Président de l'Amicale :
Mr DUBOIS Franck : 04 74 51 12 59

Le cimetière

Le cimetière a été au centre de toutes nos attentions. Un travail a été engagé autour de 3 pistes de réflexion. Il se poursuivra en 2019.

Anticiper les futurs besoins en créant de nouveaux emplacements

Le cimetière qui compte 462 emplacements est divisé en carrés. Les concessions sont attribuées dans l'ordre des emplacements disponibles mais ceux-ci deviennent insuffisants.

La commune a profité de la numérisation du cimetière pour prévoir les futures allées et 41 nouveaux emplacements.

Dans l'espace cinéraire, 3 nouvelles caves-urnes seront réalisées.

La numérisation permettra d'utiliser un logiciel mis à disposition par le SIEA pour attribuer et suivre les concessions.

Coût de la numérisation : 4 620 €. Le SIEA participera à hauteur de 50%.



Aménager le cimetière en un lieu propice au recueillement

La volonté est que ce lieu soit accueillant dès que l'on passe les grilles. C'est pourquoi, ces dernières vont être rénovées et que le coin déchets a été réagencé.

Plusieurs murets ont été réalisés pour retenir la terre. D'autres sont en projet. Au printemps, tous les murets seront enduits pour rendre l'ensemble plus harmonieux. Et pour agrémenter le lieu, quelques végétaux vont être plantés.

Coût des murets : 5 216,40 €



Faciliter l'entretien du cimetière

Le cimetière c'est : 5 190 m² de terrain et 267 ml de haies. Déjà difficile à entretenir pour notre agent technique, il le sera d'autant plus avec le zéro phyto qui va s'imposer.

Même si nous veillerons à ce que le cimetière soit régulièrement entretenu, il faudra tout de même apprivoiser les herbes folles et les accepter. Et même si l'entretien des allées et inter-tombes est à notre charge, n'hésitez pas à arracher le brin d'herbe qui vous dérange.

Pour faciliter la tâche de chacun, un bac à gravier, des arrosoirs, des seaux et une brouette ont été mis à votre disposition. Un autre bac à gravier sera réalisé sur le haut du cimetière à côté de la citerne à eau.

Un essai de mise en herbe sera effectué sur le carré le plus ancien du cimetière. C'est une des solutions alternatives pour faciliter l'entretien. La tondeuse remplacera le traitement et l'arrachage des mauvaises herbes. Les familles seront, elles aussi, appelées à ne plus utiliser de produits tels que la javel, pour nettoyer leurs tombes.

CONCESSIONS CIMETIERE		Tarifs 2019
Concession de 50 ans - 2m ²		300,00 €
Concession de 30 ans - 2 m ²		200,00 €
Concession de 15 ans - 2 m ²		150,00 €
CONCESSIONS CAVE URNE		
Dimension intérieure : larg 40cm, long 60cm, haut 40cm		
Concession de 30 ans		580,00 €
Concession de 10 ans		300,00 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles.		
CONCESSIONS COLOMBARIUM		
Dimension intérieure : larg 30cm, prof 34cm, haut 44cm		
Concession de 30 ans		580,00 €
Concession de 10 ans		300,00 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles.		
Espace de dispersion : colonne d'identité du défunt		
Plaque et pose à la charge de la commune ; gravure à la charge de la famille.		

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (la DAACT)

Bien souvent, ce document qui doit être remis en mairie après travaux est oublié. Et pourtant, il est important.

A l'expiration d'un délai d'1 an à compter de l'achèvement de la construction (= date de réception du document en mairie), aucune action en justice visant à obtenir l'annulation du permis de construire ou de la déclaration préalable ne peut plus être intentée par qui que ce soit. L'absence de DAACT rend toute construction non conforme, ce qui peut pénaliser la re-vente du bien.

La DAACT implique que tous les travaux ayant fait l'objet de la demande soient réalisés (crépi, clôture, volet paysager, raccordement des réseaux...).

Ne pas confondre la DAACT et le formulaire d'achèvement fiscal H1 transmis par les impôts qui vise à établir la valeur locative cadastrale.

Clôture ou portail : déclarations en mairie

Vous réalisez ou remplacez la clôture et/ou le portail de votre maison, pensez aux démarches à faire auprès de la mairie.

Déclaration préalable au titre de l'urbanisme : le règlement d'urbanisme du PLU, consultable sur le

site internet de la mairie, précise les points à respecter (hauteur maxi de la clôture, du soubassement, crépi des matériaux...).

Demande d'alignement : si la clôture borde une voie publique, vous devez obtenir, préalablement aux travaux, un arrêté de voirie portant alignement. Celui-ci précisera l'implantation et les distances de retrait.

L'instruction technique de ces demandes est assurée par les services de CA3B et non en mairie.

La vente au déballage

Qu'on les appelle vide-grenier, vide-maison, brocante..., ces ventes au déballage doivent faire l'objet

Les renseignements utiles

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17 ou 04 74 30 83 55

Centre anti-poison (Lyon) : 04 72 11 69 11

N° d'urgence européen : 112

N° d'urgence pour sourds et malentendants : 114

Hôpital de Fleuryriat : 04 74 45 46 47

Petite Enfance

Enfance -Jeunesse

Ecole Élémentaire : 04 74 51 10 84

Ecole Maternelle : 04 74 51 17 52

Multi-accueil de Confrançon « Câlins et Trotinettes » : 04 74 30 14 37

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

Mission locale jeunes : 09 72 40 41 22

Social - Santé

Point accueil solidarité (assistantes sociales) : 27 rue Ferrachat à Montrevel
Tél : 04 74 25 40 88

Point Info Emploi de St Trivier de Courtes
Tél 06 79 77 89 41 Blog : <http://blogpie.bourgenbresse-agglomeration.fr>

CLIC Pays de Bresse : 04 74 30 78 24

Accueil de jour "Lou Venou" : 06 71 40 93 06

Maison de retraite EHPAD Montrevel :
04 74 30 82 66

Administrations Vos démarches

CA3B Pôle territorial Bresse : 04 74 25 68 98

Conciliateur de justice :

RDV à prendre en mairie de Montrevel en Bresse : 04 74 25 68 96

Trésor Public de Montrevel

Tél : 04 74 25 40 59

Ouverture lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Transport – Réseau TUB - CA3B

04 74 45 05 06

Horaires : www.tub-bourg.fr

Préfecture de l'Ain :

Tél : 04 74 32 30 00

Site internet : www.ain.gouv.fr

Conseil Départemental de l'Ain :

Tél : 04 74 32 32 32

Site internet : www.ain.fr

Pour toutes vos démarches administratives : www.service.public.fr

Aqualter :

Pour la gestion de vos compteurs d'eau
Tél : 04 74 24 24 98

Relais de Poste à la Coopérative Bresse Veyle – St Didier d'Aussiat

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Courrier, colis, retrait financier sur compte postal

Presse

Correspondante Voix de l'Ain :

Martine FAVRE – Tél : 04 74 51 16 67 – martine.favre01@gmail.com

Correspondant Progrès :

Noël BENONNIER – Tél : 06 81 61 36 63 – bennoel017@gmail.com

Environnement

Sur la commune :

Ramassage des ordures ménagères : Tous les lundis.

Tri sélectif : Parking face au cimetière et à la Valette : bennes pour les plastiques, papiers et verres

Déchetterie d'Étrez :

Tél : 04 74 30 84 03

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 04 74 30 85 60

Don du sang : collectes 2019 sur la commune (salle polyvalente de 16h00 à 19h00)

- Jeudi 14 février
- Jeudi 9 mai
- Jeudi 5 septembre
- Jeudi 19 décembre

d'une déclaration préalable auprès du Maire. Formulaire sur le site internet de la commune.

Les particuliers ne peuvent vendre que 2 fois par an.

Chiens en divagation

De plus en plus, la mairie est confrontée aux problèmes engendrés par les chiens laissés en liberté sur le domaine public.

La réglementation générale précise que tout chien (hors chasse) n'est plus sous la surveillance effective de son maître, dès lors qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien en état de divagation pourra être conduit à la fourrière. De plus, sur la commune, à l'intérieur de l'agglomération, les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies et lieux publics ou ouverts au public.

Cérémonie citoyenneté : le samedi 16 mars 2019 en mairie (à confirmer)

A cette occasion, Mme le Maire remettra à chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale, sa carte d'électeur. En 2019, 10 jeunes de la commune sont concernés.

Elections

Le 26 mai 2019 : Elections européennes

Au 1^{er} janvier 2019, l'inscription des citoyens sera simplifiée. Il sera désormais possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019, puis dès 2020, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin (au lieu du 31 décembre actuellement) et les jeunes majeurs de moins de 26 ans pourront s'inscrire sur la liste électorale du domicile de leurs parents.

Assistantes maternelles 2019

BONNET Jennifer
111 rue du Petit Gottex
06 26 58 08 66

COLMARD Chantal
59 rue de Laye
04 74 51 16 89

DUBOST Sylviane
29 impasse de Collonges
04 74 51 16 98

GIVORD Annick
115 impasse Saint Michel
04 74 51 17 16

GUILLEMOT Laura
641 route de Curtafond
06 47 94 67 32

QUENTIN Audrey
107 route de Montrevel
06 23 15 51 32

RAMEAUX Séverine
331 route des Belouzes
04 74 42 94 84

SAINT-SULPICE Ophélie
535 route de Montrevel
04 74 47 16 32

SAINT-SULPICE

PAUGET Stéphanie
597 C route de Saint-Didier
04 74 50 54 89

PEDEUX Hatice
740 chemin de Lange
06 78 21 99 82

Les naissances

Maelane Gwendoline MATHIEU
Fille de Quentin MATHIEU et de Sabrina PELUS, le 14 avril

Giulia Fabienne Maryse KRIEG
Fille de Fabien KRIEG et d'Anaïs SOLER, le 20 août

Giulia Nathalie Béatrice FÉMY
Fille de Maxime FÉMY et de Stéphanie BOREL, le 4 juin

Liana LIETAR
Fille de Benjamin LIETAR et de Fanny VAIL, le 8 décembre

Nina SILLANS
Fille de Jimmy SILLANS et de Cécile MARTINEZ, le 1er août

Les mariages

Arthur LOI et Miryam MERY
Le 13 avril

Rémi AUCLAIR et Isabelle LOISY
Le 18 août

Yohann PELUS et Virginie DAVID
Le 23 juin

Les décès

Germaine BOULY née FAVRE
Le 31 janvier

Agnès Irène ARBAN née MOREL
Le 16 novembre

Nicole GAILLARDON née FERRIER
Le 08 février



Voie verte

Trois nouveaux terrains synthétiques à Bourg en Bresse, Marboz et Montrevel

Les travaux se sont terminés à l'automne. La Communauté d'agglomération a aménagé trois terrains synthétiques pour les besoins des clubs de football de Marboz, de Bresse Tonic Foot et pour les équipes jeunes de l'US-BPA. Ces équipements neufs offrent ainsi des meilleures conditions d'entraînement aux clubs et préservent les autres terrains, notamment en période hivernale. Malgré un coût plus élevé, les élus ont fait le choix d'un revêtement de qualité supérieure dont l'absence de toxicité est avérée.

Voie verte

Le revêtement de la dernière portion restant à enrober sur la commune de Malafretaz s'est terminé en septembre. 10.5 km sur 14 sont entièrement aménagés. Il reste encore la traversée de Montrevel à réaliser. Ce sera chose faite en même temps que les travaux de réaménagement du cœur de ville. Dès la mise en service en juin, les habitants se sont rapidement appropriés



ce nouvel équipement, l'empruntant à pied, à vélo ou en roller. La fin de l'été a également été l'occasion de sécuriser certaines traversées de route avec des marquages au sol spécifiques.

La CA3B devient compétente en matière d'eau et d'assainissement

En ce qui concerne l'eau

Au 1er janvier 2019, la Communauté d'agglomération exercera la compétence « eau potable » en direct pour les communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Just, Cize et Pouillat. Sur le reste du territoire, les syndicats intercommunaux des eaux perdurent tout en étant composés de représentants de l'Agglomération.

Les modes de gestion du service de

l'eau sont divers et le resteront. Les quatre syndicats des eaux ont choisi de confier la distribution de l'eau à des délégataires privés. Les contrats seront menés à leur terme. Pour les usagers concernés, il n'y aura aucun changement.

Concernant St Didier, pas de changement, c'est toujours le Syndicat Veyle, Reyssouze, Vieux Jonc et le délégataire Aqualter, sauf que son Président, notre ancien maire, n'étant pas élu, ne peut malheureusement plus rester sur ce poste.

En ce qui concerne l'assainissement collectif

Au 1er janvier 2019, la Communauté d'agglomération devient également compétente en matière d'assainissement collectif. Elle exploitera également le service pour la majorité des communes (60), via la Régie intercom-



Terrain synthétique

munale de l'assainissement que la CA3B crée au 1er janvier, en s'appuyant pour partie sur des agents communaux pour la gestion de certains ouvrages. Pour les 15 autres communes, le service est exploité en délégation de service public, dans le cadre de contrats qui seront aussi menés à leur terme.

Le tarif du mètre cube augmente, pourquoi ?

Le service de l'eau et de l'assainissement est régi par un principe simple : son coût doit être couvert par les recettes perçues. Le budget doit donc être équilibré. Or, en additionnant l'ensemble des charges transférées par les communes, un déficit de 432 000 € apparaît. Dans un souci de solidarité, la Communauté d'Agglomération a choisi de répercuter une hausse de 4 centimes d'euros par mètre cube à tous les abonnés, soit une hausse moyenne de 4.80 € TTC pour une consommation de 120 m³.

Projet de réaménagement de la Plaine Tonique

La Communauté d'Agglomération travaille actuellement avec ses partenaires (Département, Région, Aintourisme et office de tourisme) à la définition d'un programme de réaménagement de la Plaine Tonique.

Elle souhaite mettre en œuvre un projet ambitieux pour faire du pôle touristique et de loisirs une destination incontournable avec une offre d'activités et d'hébergements renouvelée. Les aménagements toucheront l'ensemble du site : le camping bénéficiera d'une requalification paysagère, la zone de karting sera transformée en espace de jeux, l'entrée sera entièrement revue pour être plus accueillante, le centre aquatique sera rénové pour allonger sa période d'ouverture. L'espace dédié à la restauration sera complété par une offre bien-être et des hébergements hôteliers. Quant aux jeunes et aux groupes, ils bénéficieront d'une nouvelle offre de loisirs et d'hébergements davantage connectée avec leurs envies.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur les contours du programme en décembre.

Des aides à la rénovation

La Communauté d'Agglomération propose des aides financières à la rénovation des logements. Elles peuvent concerner les maisons individuelles, comme les copropriétés, les propriétaires bailleurs ou occupants. Indépendants et objectifs, les conseillers de Mon Cap Energie sont aussi à votre écoute pour vous accompagner

dans votre projet, de la définition des travaux prioritaires au choix des matériaux et à la sélection des artisans.

Types d'aides

Fonds isolation : réalisation de deux bouquets de travaux d'isolation parmi ceux-ci : murs, plancher bas, combles, toitures, changement de menuiseries. Prise en charge de 25% du coût des travaux avec un plafond de travaux éligibles de 10 000 € HT ; aide majorée à 40% pour les primo-accédants.

Fonds énergies renouvelables : installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie. 1000 € par équipement.

Nouveau : un site pour savoir où installer des panneaux solaires

La mise en place de panneaux solaires sur sa toiture ne s'improvise pas. Pour que l'investissement soit une réussite, encore faut-il que les matériaux soient de bonne qualité et bien placés. Avec le cadastre solaire, la Communauté d'Agglomération apporte une réponse claire et objective. Sur ce site internet, il suffit d'entrer son adresse pour visualiser la toiture de son logement et son potentiel solaire.

Plus précisément, le site permet de savoir si l'installation de panneaux solaires sur le toit est rentable, que l'électricité soit vendue, autoconsommée ou utilisée pour l'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision fiable et objectif. Des estimations chiffrées sur 20 ans donnent le volume de production par an et les gains escomptés.

Le site : www.moncapenergie.fr

Tarifs communaux 2019

Salle polyvalente	
Pour réunions, assemblées	
Associations, sociétés communales, intercommunales, extérieures, à but non lucratif	
Sans repas	35 €
Avec repas	91 €
Pour les associations communales : gratuité pour 2 manifestations par an	
Evasion et Traditions (nettoyage à charge)	Gratuit
Habitants de la commune ou associations extérieures	
Vin d'honneur	146 €
1er jour + repas - Eté	162 €
1er jour + repas - Hiver	197 €
2ème jour	71 €
Personnes extérieures à la commune ou Restaurateurs	
1er jour - Eté	273 €
1er jour - Hiver	303 €
2ème jour	126 €
Cautions	500 €
Réservation	80 €
Salle polyvalente - Vaisselle	
(Forfait : verres, assiettes, couverts, pichets, plats...)	
Jusqu'à 50 personnes	44 €
Entre 51 et 100 personnes	74 €
Entre 101 et 150 personnes	104 €
Au-delà de 150 personnes	152 €
Pour les associations communales : demi-tarif (20 € si besoin particulier nécessitant peu de matériel et 40 € si utilisation du nouveau four)	
Matériel de sonorisation portable	
Associations - La journée	20 €
Particuliers - La journée	70 €
Cautions	200 €
Matériel de sonorisation fixe	
Prix inclus dans le tarif de location de la salle polyvalente	
Cautions	200 €
Usage commercial	
Salle polyvalente - La journée - Eté	128 €
Salle polyvalente - La journée - Hiver	160 €
Salle de réunion - La journée	53 €

Salle des sports	
Associations ou clubs de la commune L'heure	0,52 €
Associations ou clubs de la commune Avec douche - L'heure	0,82 €
Associations ou clubs extérieurs - L'heure	2,83 €
Salle de musique - Avenir Saindidois L'année	479 €
Salle de réunion	
1^{er} étage salle polyvalente	
Activité sportive ou culturelle annuelle	138 €
Terrains de sport	
Plateforme du terrain en dehors des clubs utilisateurs - La journée	46 €

Période été : du 01/05 au 30/09

Période hiver : du 01/10 au 30/04

Réservation de la salle polyvalente

Pour toute demande de réservation :
contacter le secrétariat de mairie au
04.74.51.10.89
ou com.stdidierdaussiat@wanadoo.fr.

La location part de la veille à partir de 17h30 lors
de la remise des clés, jusqu'au lendemain à 9h00
lors de l'état des lieux de sortie.

Nettoyage et rangement

Des consignes sont affichées à l'intérieur de la
salle.

Le locataire doit s'assurer du balayage de la salle,
du lavage complet de la cuisine et des sanitaires,
du tri des déchets.

Le lavage du sol de la grande salle est assuré par
la commune.

Les produits et matériel de nettoyage sont mis à
la disposition des locataires et des associations.

Calendrier des fêtes 2019

Marche organisée par Evasion et Traditions, tous les 15 jours, le lundi à partir du 14 janvier.
RDV à la salle polyvalente à 14h.

Janvier

Dimanche 6 : Cérémonie des vœux de la municipalité
Samedi 12 : Concours de belote des Pompiers
Samedi 19 : Vente de lasagnes de la Cantine
Dimanche 20 : AG des Pompiers
Vendredi 25 : AG de la Bibliothèque

Février

Samedi 2 : Banquet des Conscrits
Dimanche 3 : Matefaims des classards
Vendredi 8 : AG du Don du sang
Dimanche 17 : La Saint-Didier-Dom-martin de Planète tennis

Mars

Samedi 16 : St Patrick du Comité des fêtes
Dimanche 24 : Vente de tartes de la Cantine
Vendredi 29 : Début du tournoi homologué de Tennis

Avril

Samedi 6 : Soirée solidarité de l'Ecole et du Sou des écoles
Championnat A.S. des boules
Mercredi 10 : Concours de belote coïncidée d'Evasion et traditions
Dimanche 14 : Vente de brioches du Don du sang
Fin du tournoi du Tennis - repas
Samedi 20 : Vente de civet des Chasseurs
Lundi 22 : Thé dansant du comité de Fleurissement

Mai

Mercredi 1^{er} : Randonnée pédestre de l'Avenir saindidois
Mercredi 8 : Commémoration - défilé
Samedi 11 : Concert de l'Avenir saindidois
Dimanche 12 : Concours de boules - challenge Perrot
Dimanche 26 : Vente de fleurs des Petits loups

Juin

Samedi 8 : Vogue et repas du Comité des fêtes
Dimanche 9 : Vogue
Mercredi 19 : Pétanque d'Evasion et traditions
Samedi 22 : Pétanque des Chasseurs
Vendredi 28 : Kermesse du Sou des écoles / Concours de boules - challenge Perroud
Dimanche 30 : Vide grenier des Petits loups

Juillet

Samedi 6 : Pétanque de Planète tennis à Confrançon

Août

Dimanche 18 : AG des Chasseurs

Septembre

Dimanche 1 : Repas champêtre du Don du sang à St Sulpice
Vendredi 6 : AG du Tennis à Confrançon
Mardi 10 : AG de la Cantine
Samedi 14 : Concours de boules - coupe Henry
Mardi 17 : AG du Sou des écoles
Mardi 24 : AG des Petits loups

Octobre

Vendredi 11 : AG du Comité des fêtes
Mercredi 16 : Belote d'Evasion et traditions
Samedi 19 : Repas communal

Novembre

Lundi 11 : Commémoration – défilé
Samedi 16 : Repas du CCAS
Dimanche 17 : Quine-loto du Sou des écoles
Samedi 23 : Repas moules-frites du Foot

Décembre

Samedi 7 : Illuminations du Comité des fêtes et des Petits loups (à confirmer)
Du 9 au 15 : Huitaine commerciale
Dimanche 15 : Animation et tirage tombola de l'Union commerciale
Samedi 21 : Vente de terrines des chasseurs



Saint-Didier-d'Aussiat
3 Février 2018

Les Conscrits des Classes en 8

Flash-Photo Mâcon